

Adaptation habitat Rénovation énergétique

(locataire ou propriétaire)

Le bureau d'études ALTER PUBLIC a été mandaté par l'Agglomération du Choletais pour accompagner gratuitement le public dans les démarches et conseiller sur la faisabilité technique et financière du projet de rénovation, en lien avec les différents financeurs possibles, sous conditions de ressources – Revenu Fiscal de Référence inférieur à 20805€ (personne seule) et 30427€ (couple). Si vos ressources dépassent ce plafond, vous pouvez vous renseigner auprès de l'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire.

ALTER PUBLIC

83 avenue Léon Gambetta

49300 CHOLET

Tél. 02.59.10.12.34

opah.choletais@anjouloireterritoire.fr

- Bureaux (Cholet) ouverts au public du lundi au jeudi, de 9h à 17h.
- Permanences à Lys-Haut-Layon le 1^{er} et 4^{ème} vendredi du mois ; au May-sur-Evre le 2^{ème} vendredi du mois et à Maulévrier le 3^{ème} vendredi du mois.

Informations complémentaires auprès de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement),

tél. 02.41.81.89.40 ; juristes@adil49.com

Permanences à l'Espace Conseil Habitat de l'Hôtel de Ville/Agglomération de Cholet les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis matins de chaque mois.